

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

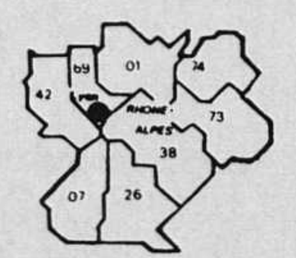
®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION ARBO. VITI.

RÉGION RHÔNE-ALPES



ABONNEMENT ANNUEL : 125 F
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Tél. : 78.63.25.65

165, rue Garibaldi -Bât. B- B.P. 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

19 Juillet 1988 N° de série continue 363 Bulletin n° 17

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES, DES POIRES : pas de renouvellement insecticide dans l'immédiat.
MINEUSE CERCLEE : intervenez sur les pontes
TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER : débutez la protection sur les variétés tardives.

CARPOCAPSE DES POMMES, DES POIRES ET DES NOIX

Le premier vol se poursuit dans tous les secteurs.

Si les conseils de renouvellement préconisés dans le bulletin précédent ont été suivis, il est inutile de réintervenir actuellement, la protection existante est suffisante pour ce premier vol.

MINEUSE CERCLEE

Le deuxième vol à débuté le 5 juillet dans le sud de la région et le 9 juillet dans la région Lyonnaise.

Dans les parcelles où la lutte contre ce parasite est envisagée, intervenez dès maintenant avec l'un des produits suivants :

biphenthrine	: 0,038	l/hl de spécialité commerciale	TALSTAR
cyfluthrine	: 0,03	l/hl de spécialité commerciale	BAYTHROID
fenpropathrin	: 0,1	l/hl de spécialité commerciale	DANITOL
fluvalinate	: 0,06	l/hl de spécialité commerciale	KLARTAN
méthidathion	: 200	g/hl de spécialité commerciale	ULTRACIDE 20 bouillie
	ou 0,2	l/hl de spécialité commerciale	ULTRACIDE 20 liquide

* Vergers dont la production est destinée à l'exportation vers les pays d'Amérique du Nord.

Seul le méthomyl (LANNATE 20 L, METOVER) peut être utilisé.

Dates d'application :

à partir du **20 Juillet** dans le sud de la région
à partir du **22 Juillet** dans la moyenne Vallée du Rhône
à partir du **25 Juillet** dans la région Lyonnaise.

P.1627

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

PSYLLE DU POIRIER

Dans les vergers, où une application d'amitraze a été effectuée au début du mois de juillet ; la situation est acceptable.

Dans certaines parcelles bien pourvues en prédateurs, il est inutile d'intervenir actuellement.

Enfin dans les vergers où des populations très importantes de psylle sont présentes, intervenez de préférence après une irrigation sur frondaison afin de "laver le feuillage" (dilution du miellat) avec de l'amitraze. Ce produit est uniquement efficace sur jeunes larves, aussi attendez une période de ponte importante avant d'effectuer cette opération. Bien que l'amitraze soit la matière active préservant le plus les prédateurs, son usage abusif freine cependant leur développement.

DELAI D'EMPLOI DE L'AMITRAZE AVANT RECOLTE : 30 jours

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Débutez la protection des variétés qui seront récoltées à la fin du mois d'Août.

1ère application **40 jours** avant récolte
2ème application **27 jours** avant récolte
3ème application **15 jours** avant récolte

POURRITURE DES PECHES :

Protégez vos fruits durant les 30 jours qui précèdent la récolte. Par temps orageux deux traitements sont nécessaires.

Produits utilisables :			Délai d'emploi avant récolte :
bénomyl	30 g de ma/hl	BENLATE	sans délai avant récolte
carbendazine	30 g de ma/hl	Nomb. spéc.	sans délai avant récolte
iprodione	75 g de ma/hl	KIDAN - ROVRAL	délai : 15 j avant récolte
procymidone	75 g de ma/hl	SUMISCLEX	délai : 8 j avant récolte
triforine	33,25 g de ma/hl	SAPROL - DENARIN	sans délai avant récolte
vinchlozoline	50 g de ma/hl	RONILAN	sans délai avant récolte

ARNASIA OU PETITE MINEUSE DE L'ABRICOTIER

Le vol se poursuit, maintenez la protection.

Produits utilisables :			Délai d'emploi avant récolte :
phosalone	60 g de ma/hl	ZOLONE	15 jours
fluvalinate	14,4 g de ma/hl	KLARTAN	7 jours
deltaméthrine	1,75 g de ma/hl	DECIS	0 jour

CYLINDROSPORIOSE - ANTHRACNOSE DU CERISIER

Surveillez vos plantations, si vous observez l'apparition de taches rouge violacé à la face supérieure des feuilles effectuez dès à présent un traitement avec l'un des produits suivants (dose exprimée en g de ma/hl)

bénomyl	30	BENLATE
carbendazime	30	Nb spéc.
dithianon	50	DELAN
doguadine	80	MELPREX
manèbe	160	Nb spéc.
méthylthiophanate	70	PELT 44, PELTIS 40
oxyquinoléate de cuivre	50	QUINOLATE 400
triforine	33	DENARIN, FUNGINEX, SAPROL

.../...

TOUS ARBRES FRUITIERS

ACARIENS ROUGES

* pêchers : situation satisfaisante ; dans de nombreuses parcelles l'application d'un acaricide spécifique ne se justifie pas.

* poiriers : situation également satisfaisante, les applications à base d'amitraze maintiennent les populations d'acariens à un niveau relativement bas ; toutefois en Savoie, des infestations importantes (plus de 80 % de feuiles occupées) ont été observées.

* pommiers : l'importance des populations d'acariens diffère énormément selon les plantations ; dans des vergers ayant reçu un acaricide au printemps, le pourcentage de feuilles occupées par des formes mobiles, varie de **10 %** à **90 %**.

Surveillez attentivement vos vergers avant d'entreprendre un traitement.
Rappel du seuil d'intervention : **50 à 60 %** de feuilles occupées par une forme mobile.

VIGNE

TORDEUSE DE LA GRAPPE : 2ème génération

Les traitements ont dû être fait dans la plupart des régions.

Les régions les plus tardives : Fôrez et Roannais dans la Loire ainsi que la Haute-Loire pourront être traitées préventivement cette semaine si le traiement n'a pas été déjà fait.

Contrôlez l'efficacité de vos traitements dans les régions plus précoces, si vous constatez des perforations sur vos raisins intervenez sans tarder avec un produit curatif.

ACARIENS ROUGES

Les seuils de 30 % de feuilles occupées sont parfois dépassés sur certaines parcelles.

Intervenez là où c'est nécessaire.

BOTRYTIS

Le deuxième traitement doit être fait à la fermeture de la grappe avec du **SILBOS** ou du **SUMICO** ou un produit conventionnel.

Le troisième traitement doit être fait avant la véraison (environ 20 jours après la fermetue de la grappe) avec du **SILBOS** ou une autre imide (**SUMISCLEX ,RONILAN, KIDAN , ROVRAL**).

MILDIOU BLACK-ROT

En cas d'orage la vigne reste très sensible à ces maladies, assurez donc une protection préventive en fonction de la pluviométrie et en fonction des taches présentes sur vos parcelles.

OIDIUM

Pour les cépages moyennement sensibles, si la situation est saine on peut arrêter les anti-oïdium après la fermeture de la grappe.

Par contre pour les cépages très sensibles, la protection doit être maintenue jusqu'à la véraison.